

## RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, les onze septembres, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Pierre Jean MARTINET, Maire.

**Présents** : Messieurs Pierre Jean MARTINET, Dominique BERNESCU, Didier RIGAIL, Frédéric FERCHAUD, Mesdames Christel VASSEUR, Nathalie LAVILLE, Gaëlle LAUD, Marie DARIOL, Messieurs Sébastien CHARRÉ, Dominique LAGARDE, Jean-Pierre ROLLAND,

**Absentes excusées** : Mesdames Gaëlle LAUD, Nathalie LAVILLE

**Pouvoirs** : Madame Gaëlle LAUD à Monsieur Frédéric FERCHAUD  
Madame Nathalie LAVILLE à Monsieur Didier RIGAIL

**Date de la convocation** : 5 septembre 2023

### Ordre du Jour :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Adoption du dernier compte rendu de conseil municipal
- Délibération N°0111092023 relative à la reprise de concessions en étant d'abandon
- Délibération N°0211092023 fixant le prix des terrains à bâtir derrière la mairie et donnant délégation au Maire pour signer les actes de vente
- Informations sur les travaux de voirie et de bâtiments
- Point sur le personnel communal
- Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération
- Questions et informations diverses

Monsieur Jean-Pierre ROLLAND est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 19 juin est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter la délibération N°0311092023 pour encaisser un don de 200 €

## **Délibération N°0111092023 relative à la reprise de concessions en étant d'abandon**

Exposé :

La commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés. Une procédure de reprise de concession est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L.2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R. 2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile et a été engagée dans notre cimetière le 21 novembre 2019 (date du premier constat d'abandon) et vise 10 concessions.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles

L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 à R. 2223-23,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Entendu l'exposé de M. ROLLAND Jean-Pierre, Conseiller Municipal chargé du cimetière et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune.

Article 2 : d'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

Article 4 : de charger Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur ROLLAND présente au conseil deux devis pour le nettoyage intérieur d'un caveau émanant de l'entreprise DROUILLARD et l'autre dev PFG OGF, chacun étant d'un montant de 1 500 € environ.**

<b>Vote :</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
---------------	------------------	-------------------	------------------------

**Délibération N°0211092023 fixant le prix des terrains à bâtir derrière la mairie et donnant délégation au Maire pour signer les actes de vente**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bornage des terrains derrière la mairie a été effectué le 7 septembre 2023.

Il convient de fixer les prix de vente de deux terrains.

Après discussion, le conseil décide de fixer le prix d'un terrain au montant de 100€ le mètre carré, et donne délégation à Monsieur Le Maire pour signer les actes de vente.

<b>Vote :</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
---------------	------------------	-------------------	------------------------

**Délibération N°0311092023 : En vue d'accepter un don de 200 €**

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un don de deux cent euros.  
Le Conseil, après en avoir délibéré,

Accepte ce don de 200 euros grevés ni de conditions ni de charges.

<b>Vote :</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
---------------	------------------	-------------------	------------------------

**Informations sur les travaux de voirie**

Monsieur RIGAIL donne compte rendu des travaux de voirie. Depuis le début de l'année, ont été faits :

Curage de fossés : 6 996.00 TTC

Réfection de la chaussée Guionnet : 2 136.00 €

Réfection d'un busage écrasé à Godicheau : 4 326.00 €

Travaux devis signés :

Création d'un passage busé de 4.80 : 3 450.00 TTC

Travaux neufs de voirie :

ETR : 25 329.60 € Route de Guionnet

ETR : 16 024.80 € Route de Vinet MME BERNIS

TOTAL TRAVAUX : 58 262.40 €

Monsieur RIGAIL informe le conseil municipal d'un projet de chicane, en direction de Lapouyade et après l'intersection entre la D133e11 et la route menant à la mairie, est à l'étude. Une demande de subvention a été demandée auprès du conseil départemental de la Gironde.

### Compte rendu Travaux de bâtiments

#### Foyer communal :

Frais d'architecte : 9 576.00 €

Groupe SIGÉ : avances sur travaux : 40 768.14 €

Travaux de peinture suite à dégâts des eaux dans le hall d'entrée et les toilettes suite à orage pris en charge par l'assurance 2 527,20 € + recherche de fuite 120.00

Clim à changer dans le hall acheté à BRICO DEPOT (77.50 €),

#### Salle omnisport :

DBPConcept : 4 176.00 € salle omnisport suite dégâts orage du 20 juin 2023 (une partie prise en charge par l'assurance)

#### Ecole et cantine :

Toiture : 1 356.00 € + 250.00 €

Remplacement mitigeurs GUERRY : 756.86 €

Remplacement rideau BASSAT : 1 160.10 € (pris en charge par l'assurance suite à orage 2022)

Réseau d'assainissement DONIS : 2 886.00 €

+ Récupérateurs d'eau = 159.98 €

Reste tous les travaux de toiture, la toiture de La Cure sera faite avant la fin de l'année afin de ne pas perdre la subvention FDAEC

Pour les subventions déposées auprès du conseil départemental, foyer communal, voirie, école, toujours pas de réponse.

Pas de réponses non plus, sur le dossier déposé sur les fonds verts pour le foyer communal.

## POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

### Service technique :

- Situation de Madame LAMOTTE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal sur le dossier de cet agent qui doit passer devant le médecin-conseil du centre départemental de la fonction publique territoriale et de gestion de la Gironde. Après avis de ce médecin, la commune étudiera la situation professionnelle de cet agent

- Stagiaire Estéban VEZIN avec Frédéric

### Ecole :

Remplacement ATSEM en contrat aidé, Madame Amélie CANU en remplacement de Louana BOTHEREL

**Rentrée scolaire** : Monsieur BERNESCUT informe le conseil municipal que la rentrée scolaire s'est bien déroulée, il précise qu'il y a une classe de 23 enfants et une classe de 22 enfants.

La restauration est maintenue avec deux services de cantine, l'agent en charge de la préparation des repas sera seul en liaison directe avec la société Transgourmet pour établir les commandes en fonction des menus qu'elle a élaboré.

Les travaux de la classe de la Directrice de l'école ont été reportés à la dernière semaine d'octobre pendant les vacances scolaires.

### Mairie :

Départ à la retraite de Martine au plus tard 1<sup>er</sup> octobre 2024 au plus tôt 1<sup>er</sup> mai 2024 suivant les possibilités de recrutement.

## Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération

### Questions diverses :

Compte rendu affaire RICHON :